



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

**PROCEDURE ADAPTEE - ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES LEGERS ET
UTILITAIRES DU PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - LOT 4 - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2021/187 en date du 23 avril 2021 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération a autorisé la signature d'accord-cadre ayant pour objet l'entretien et la réparation des véhicules légers et utilitaires du parc automobile de la Communauté d'agglomération (4 lots), pour une période de 18 mois à compter de la date de notification avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : entretien et réparation des véhicules thermiques, société DAB ayant son siège social à Béthune (62400), zone Actipolis, BP 47, pour un montant issu maximum de 50 000 € HT,
- Lot 2 : entretien et réparation des véhicules électriques, société DAB ayant son siège social à Béthune (62400), zone Actipolis, BP 47, pour un montant maximum 8 000 € HT,
- Lot 3 : carrosserie/peinture et bris de glace pour tout types de véhicules, société BERON ayant son siège social à Béthune (62400), 46 bd Voltaire, pour un montant maximum de 80 000 € HT,
- Lot 4 : pneumatiques, société MONFROY MONCHY ayant son siège social à Béthune (62400), 371 rue d'Aire, pour un montant maximum de 40 000 € HT,

Considérant que le lot 4 du marché a été notifié le 26 mai 2021,

Considérant que, concernant le lot 4 intitulé pneumatiques, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, a créé un nouvel article au code de la commande publique,

Considérant que l'article L 2172-6 du code de la commande publique issu de cette loi AGECE dispose que, « dans un souci de préservation des ressources naturelles, les achats de pneumatiques effectués par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs opérateurs portent sur des pneumatiques rechapés. »

Considérant que l'accord-cadre comprend à la fois les prestations de services liées aux pneumatiques et à la fourniture de pneumatiques,

Considérant que l'accord-cadre ne comprend cependant que des pneumatiques neufs à ce jour alors que le titulaire est en mesure de proposer une gamme de pneumatiques reconditionnés de marque Black-star, sur laquelle il propose une remise de 5 %,

Considérant qu'afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient d'ajouter au BPU de l'accord-cadre le catalogue Black-star avec un taux de remise de 5 % et de signer un avenant n°1 au lot 4 de l'accord-cadre,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 à l'accord-cadre entretien et réparation des véhicules légers et utilitaires du parc automobile de la communauté d'agglomération, lot 4, pneumatiques, avec la société MONFROY MONCHY sise à Béthune (62400), 371 rue d'Aire, ayant pour objet l'ajout au BPU du catalogue Black-star avec un taux de remise de 5 %.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

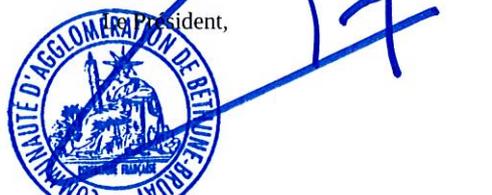
Fait à Béthune, le **13 JUIL. 2022**

Le Président,

GACQUERRE Olivier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **18 JUIL. 2022**

Et de la publication le : **18 JUIL. 2022**

Le Président,

GACQUERRE Olivier